



CHS-CT-S de la DiSI Île-de-France

Compte-rendu du 14 octobre 2021

Le CHS-CT-S était présidé par Jean-Louis Bonnefoi, Directeur de la DiSI Île-de-France. Siégeaient pour la CGT Finances publiques Robert Segura, Hervé Peresini et Eric Chabroulet.

Outre l'approbation des PV des 3 derniers CHS-CT (5/10/2020, 18/03/2021 et 3/06/2021), les sujets inscrits à l'ordre du jour étaient les suivants :

- Examen des rapports de visite de l'atelier EIFI de l'ESI Nemours ;
- Bilan annuel 2020 de la médecine de prévention ;
- Installation du WIFI à l'ESI Versailles (salle de réunion V54) ;
- Points d'avancement sur le budget CHS-CT-S et les formations ;
- La Prévention ;
- Questions diverses.

Examen des rapports de visite de l'atelier EIFI de l'ESI Nemours

Sur ce point, deux documents ont été fournis aux représentants des personnels : le rapport de la visite du 8 juillet 2021 rédigé par Mme Osselin, médecin de prévention, et le rapport de la visite du 16 août 2021 rédigé par M. Maarek, Inspecteur de la santé et de la sécurité au travail (ISST).

Les nuisances sonores

Ces deux rapports se recoupent sur le constat d'une ambiance particulièrement bruyante au sein de l'atelier EIFI (Éditique-Impression-Finition), du fait des nouvelles machines. **Toutes les mesures instantanées prises par la médecin de prévention dépassent le niveau sonore conseillé dans les bureaux administratifs.** L'ISST constate lui aussi « *ce bruit permanent qui peut générer sur l'organisme des effets non négligeables (fatigue, trouble de l'attention et de la mémoire, stress, perturbation du sommeil et irritabilité...).* Ces facteurs ne sont pas sans effet sur la qualité de vie au travail des agents. » Si la conformité est respectée pour les opérateurs de l'atelier grâce au port de bouchons d'oreille, il n'en est pas de même

pour les agents des bureaux administratifs, qui ne peuvent pas mettre de protection auditive à cause du téléphone, des conversations nécessaires... Le conseil de l'ISST est de saisir le plus rapidement possible le Service des affaires immobilières et financières (SAFI) du Secrétariat Général (SG) pour proposer des solutions acoustiques dans les bureaux administratifs attenants à l'atelier EIFI.

Selon le chef d'établissement, les agents encadrants des bureaux administratifs attenants ont été déménagés vers le 15 septembre et le bruit généré par la climatisation aurait disparu. Sur les recommandations de la médecin de prévention, un audit global par un expert agréé a été effectué du 28 au 30 septembre. Affaire à suivre, car le rapport de l'audit n'a toujours pas été communiqué aux représentants des personnels...

La Manutention

Sur la manutention, les deux rapports insistent sur les grandes difficultés posées par le déplacement des bobines d'impression en raison de leur poids élevé (400 kg l'unité).

Selon la médecin de prévention : **« il est nécessaire de tester à nouveau les chariots électriques ou de trouver une solution alternative, afin de réduire les risques de TMS (troubles musculo-squelettiques) et permettre un accès moins limité au personnel présentant des pathologies médicales. »** Elle conclut en qualifiant ce problème de **« point noir à résoudre en termes de mobilisation des bobines »**.

Les nouveaux horaires

Les débats ont ensuite porté sur la nouvelle organisation du travail de l'EIFI, et tout particulièrement sur l'élargissement des horaires d'activité qui ont été imposés au service et qui ne conviennent manifestement pas aux agents. Ces élargissements devaient notamment compenser la prise de temps de pause, censée être obligatoire. Or selon le chef d'établissement, le registre destiné à enregistrer les temps de pause (dont l'usage du point de vue de la CGT est particulièrement infantilisant et appelle à la question de la confiance) fait l'objet d'une utilisation fort disparate : *« des agents ne prennent pas de pause, d'autres en prennent tout ou partie en annotant le registre, d'autres sans l'annoter. Il faudrait faire un travail de promotion des temps de pause... »*

Des agents font part de leur mal-être quant aux nouvelles cadences de l'activité, qui séparent strictement une semaine de vacation du matin de celle d'après-midi. Auparavant, ils pouvaient passer de l'équipe du matin à celle de l'après-midi au sein de la même semaine, mais cela n'est plus autorisé. Même s'il s'agit de mesures d'harmonisation nationale calées sur le régime de l'atelier de Meyzieux, ils ne comprennent pas pourquoi ces nouveaux horaires leur ont été imposés.

Pour la CGT, il ne fait pas de doute que si les temps de pause ne sont pas respectés, les horaires doivent être revus, harmonisation nationale ou pas. Quant au cadencement des équipes, un peu de souplesse pourrait être facilement trouvée sans que cela ne nuise au rythme de la production.

Projet d'un nouveau bâtiment ?

Enfin, à la question de savoir où en est l'avancement du projet de nouveau bâtiment, le Directeur répond que l'arbitrage du SG et de SPIB est toujours attendu. Pour le moment, aucune échéance n'est encore connue, aucun élément de calendrier...

Bilan 2020 de la médecine de prévention

Le rapporteur des 14 médecins de prévention constate dans son bilan que *« l'année 2020 a été particulière et inédite comme en témoigne l'ensemble des données chiffrées. Le retour à une situation sanitaire plus conforme ne pourra se faire que lorsque la pandémie sera contrôlée. »*

En effet, la pandémie et les mesures qui en sont issues ont fait chuter le nombre des visites périodiques (48 seulement en début d'année, puis les visites annuelles et quinquennales ont été annulées à compter du 18 mars 2020) et augmenter fortement celui des visites occasionnelles.

Installation d'une borne WiFi à l'ESI de Versailles (salle de réunion V54)

Dans le respect des valeurs limites d'exposition et du Débit d'absorption spécifique (DAS), ce type de borne doit être installé prioritairement dans un couloir au lieu d'un bureau et à une hauteur supérieure à 2,10 m. Elle permettra une trentaine de connexions dans la salle de réunion V54.

Point d'avancement sur le Budget du CHS-CT-S et les formations

Le budget du CHS 2021 s'élève à 70 735 € (602 agents X 117 €) auquel il faut retrancher une réserve de 6 % (4 244 €), soit en réel 66 491 €.

Lors du CHS du 3 juin 2021, la CGT avait signalé que les fauteuils ergonomiques, lorsqu'ils ne sont pas fournis sur prescription médicale, ne devraient pas être financés par le CHS, mais par la DGF (Dotation globale de fonctionnement), budget de la DiSI examiné en CTL. Même chose pour les formations d'habilitation électrique qui figuraient au Budget CHS, alors qu'il s'agit d'une nécessité professionnelle, puisque cette habilitation est liée aux missions exercées. Après discussion et avec l'accord de Solidaires, le Président avait accepté de faire voter le Budget CHS en excluant les habilitations électriques et en adoptant un cofinancement des fauteuils de 50 % avec la DGF. Malgré ce vote du 3 juin 2021, ces dépenses ont été réintroduites dans le Budget CHS qui nous est présenté ce jour, au prétexte que la fin de l'année approche et que si l'argent n'est pas dépensé, il sera perdu.

Et comme le solde disponible ne permet pas l'achat de la totalité des fauteuils, qu'à cela ne tienne, la dépense sera présentée au Budget CHS 2022 ! Cette singularité n'a pas troublé le Président qui a affirmé qu'un vote favorable n'engagerait pas l'achat des fauteuils en 2022 spécifiquement sur le Budget CHS...

Par ailleurs, le solde restant en autorisations d'engagement pour 2021 de quelques centaines d'euros a motivé une proposition de la CGT d'achat d'un détecteur de CO² portable, utilisable sur l'ensemble des services de la DiSI, en fonction des besoins. Cette proposition est acceptée.

Le Président a proposé de réunir un groupe de travail début 2022, auquel seront conviés les représentants du personnel, pour réfléchir au plus tôt sur les autorisations d'engagement du prochain Budget. **Nous invitons tous les personnels à nous contacter (via notre site internet → « Nous écrire »), afin de nous faire remonter tous vos besoins relatifs à l'amélioration de vos conditions de travail.**

La Prévention

Les accidents de service

Depuis le mois de mai, 6 accidents de service sont à déplorer, dont 2 ont entraîné des arrêts de travail. Pour les agents souffrant de lombalgie, il nous est rappelé que le port d'une ceinture lombaire est du ressort du médecin traitant. Il est souhaitable de sensibiliser les agents sur les risques encourus lors d'activités nécessitant un effort physique (formation Gestes & Postures).

Les Registres Santé et Sécurité au Travail

Peu de contributions ont été relevées sur ces documents dont l'accès dématérialisé reste privilégié, sauf à l'ESI de Nemours où un registre papier est disponible. À noter que pour les intervenants extérieurs, c'est leur donneur d'ordres qui doit donner l'alerte via le RSST dématérialisé.

Les Compte-rendus d'évacuation

La crise sanitaire a entraîné une forte baisse des exercices d'alerte incendie en 2020.

À l'antenne CID du Montaigne à Noisy-le-Grand, les agents reçoivent le plan d'évacuation de l'immeuble du Centre des Finances publiques situé 10, rue du Centre, au lieu de celui de leur propre bâtiment. La Direction s'engage « à y remédier ».

À Noisiel, un exercice a eu lieu le 28 septembre (le premier depuis 2019), d'où il ressort que le temps d'évacuation (en bon ordre) des 256 agents a été relevé à 13 minutes. L'ISST souhaite qu'un nouvel exercice soit mené avant fin 2021.

À Bobigny dans le nouvel immeuble Berlioz, où le nombre de personnes évacuées n'est pas fourni, le compte-rendu mentionne que

« personne ne semble conscient de l'importance de l'exercice ». L'ISST constate que le premier exercice du 24 juin 2021 à Berlioz s'est mal passé. Les consignes, visiblement mal connues de l'ensemble du personnel, devront être rappelées par le délégué incendie et l'assistante de prévention.

Sur tous les sites, il n'est pas inutile de repreciser le point de rassemblement.

La discussion entre la DiSI et l'ISST relève des manquements dans la circulation des compte-rendus d'évacuation entre le SG, la DiSI et l'ISST.

La CGT Finances publiques signale que l'exercice de prévention contre les intrusions de site (tel qu'un assaut terroriste) n'est plus repris depuis plusieurs années. La DiSI contactera la DG à ce sujet.

Questions diverses

Situation sanitaire à la DiSI

La Direction dénombre 40 cas avérés de Covid depuis mars 2020, dont une forme grave. Il est annoncé pour 2021 une tendance à la baisse des signalements de cas Covid, mais les chiffres exacts sont encore indisponibles...

Les agents en situation de vulnérabilité peuvent toujours bénéficier de tolérances sur les arrivées et départs pendant les plages fixes, afin de limiter l'usage des transports en commun durant les heures de pointe.

Nouvelle gestion de site à l'ESI de Noisiel

Les représentants du personnel ont relevé un défaut de communication sur certains sujets :

– Les agents utilisant le parking souterrain n'ont pas été prévenus en amont du changement de la grille. Le Président renvoie ce problème à la société de maintenance technique qui a prévenu le gestionnaire de site trop tard (le vendredi soir pour des travaux effectués le lundi suivant).

– La salle 0096 de détente a été fermée, sa fontaine d'eau potable et sa machine à café, qui fait également office de distributeur alimentaire, ont été retirées sans que le personnel en connaisse la raison. Le Président note le problème et préfère qu'un échange ait lieu sur place.

CRD et CM

Onze dossiers d'agents de notre DiSI ont été examinés lors des Commissions de réforme départementales et un en Comité médical depuis le début de l'année. Certains défendus par la CGT ont obtenu de réelles avancées.

Formations des membres du CHS-CT

Les formations habituellement organisées par l'IGPDE ont été suspendues depuis le début de la crise sanitaire. L'ISST nous engage à surveiller le catalogue de formation, mais avec la fusion début 2023 des CTL et CHS, accompagnée de la mise en place des CSA (Comité sociaux d'administration), il doute de leur reprise...

Pourtant suite à la crise sanitaire que nous subissons depuis plus d'un an et demi, une convention entre le MINEFI et l'ANACT (Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail) prévoit de mettre en place un certain nombre de dispositifs pour améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail, dont notamment des actions de formation. Cette convention nous a été présentée lors du CHS-CT du 18 mars 2021, dans laquelle il est stipulé que *« le Secrétariat Général va relancer les formations destinées aux représentants du personnel et de l'administration désignés en 2019. Ces formations ont été mises à jour au regard des évolutions introduites dans le cadre de la période transitoire avant le renouvellement des instances en 2023. Ces formations seront organisées localement au cours de l'année 2021 avec l'appui des secrétaires-animateurs et seront animées, comme précédemment, par les acteurs de prévention ministériels. »*

Nous avons alors interrogé la DiSI et l'ISST sur ce qui était prévu dans notre Direction, la question était restée sans réponse. Nous l'avons reposée aujourd'hui, 7 mois plus tard, toujours pas de réponse...